

N° 2003-45

**02/ ADHESION DE LA VILLE DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE AU FORUM POUR
LA GESTION DES VILLES ET DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Rapporteur : M. LE DEPUTE-MAIRE

Créé en 1984, le Forum pour la gestion des Villes et des Collectivités Territoriales est une Association indépendante et pluraliste solidement implantée au sein du tissu local.

Le Forum rassemble à la fois des Collectivités Territoriales et des entreprises publiques et privées.

Organisme de formation destiné tant pour les cadres territoriaux que pour les élus locaux, il est aussi un lieu de rencontre et d'échange d'expériences entre entreprises et Collectivités locales (ateliers de formation - séminaires sur site et sur mesure - formation d'accompagnement individuel ou en équipe pour les élus et les cadres - réseaux d'échanges professionnels - dossiers documentaires - revue de presse - déjeuners-débats - site internet et guide des Décideurs locaux).

Ainsi, le Forum offre aux élus et aux dirigeants territoriaux des formations et des services de qualité dans un cadre ouvert au monde de l'entreprise et attentif aux nouvelles approches territoriales ainsi qu'aux outils de gestion de demain. (Organisme de formation sous statut d'association Loi 1901 et agréé par le Ministère de l'Intérieur pour la formation des élus locaux, le Forum se nourrit de la richesse et de la diversité du paysage territorial).

Par ailleurs, respectueuse du pluralisme, l'Association Le Forum est actuellement placé sous la présidence alternative de Michel DELEBARRE, Ancien Ministre d'Etat, Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque, Député-Maire de Dunkerque et de Dominique PERBEN, Garde de Sceaux, Ministre de la Justice.

Aussi, je vous propose de devenir membre du Forum en adhérant en qualité de membre "Fondateur", ce qui donne droit à être élu dans les instances de décision (Comité de Gestion/Conseil d'Orientation). Notre cotisation annuelle, calculée en fonction du nombre d'habitants de la Ville de Châlons-en-Champagne (de 20 à 50.000 habitants), sera de 2.195 €HT, soit 2.625,22 €TTC.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
OUI l'exposé qui précède,**

DECIDE d'adhérer au Forum pour la gestion des Villes et Collectivités Territoriales en qualité de membre Fondateur.

SOLLICITE l'agrément à son adhésion au Comité de Gestion du Forum.

S'ENGAGE à respecter les statuts du Forum, ci-joints en annexe.

DIT que le montant de la dépense correspondante sera imputée sur les crédits disponibles au compte 6281, sous-fonction 92020, opération 0100000, du budget primitif 2003 de la Ville.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal par 41 voix pour et 1 abstention,
Prend une délibération conforme.**

Copie certifiée conforme par le Député-Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération sera affiché à la porte de la Mairie conformément à la loi.

LE DEPUTE-MAIRE,

**Pour le Maire, par délégation,
le Directeur Général**

LE DEPUTE-MAIRE

Signé : Bruno BOURG BROCC

Certifié exécutoire compte tenu de la réception à
la Préfecture le **26 mars 2003**

et de la date de publication le **25 mars 2003**



Eric AMELINE